

Recommandations pour la pratique de l'escalade dans le cadre scolaire

Législation locale :

Il est primordial de respecter cette dernière, notamment en ce qui concerne les diplômes des personnels extérieurs qualifiés et le nombre d'élèves. (Cela reste à la discrétion du professeur qui selon le contexte peut gérer ou non l'effectif (compétence personnelle, niveau des élèves, nature des installations). Ce contrôle est approuvé par le proviseur en appui de l'expertise de son professeur d'EPS.

Pour la pratique en **SNE**, il est fortement recommandé d'informer le chef d'établissement du lieu de pratique, du point GPS-UTM, de prévoir la communication et l'accès des secours si besoin.

Le protocole d'urgence de l'établissement doit être validé par le conseil d'établissement, voire le SCAC en cas de pratique hors établissement.

Recommandations avant le départ sur la voie :

Après s'être assuré de la co-vérification des élèves entre eux, l'enseignant procède lui-même au contrôle de la chaîne de sécurité de la cordée et donne explicitement son « feu vert » (autorisation de quitter le sol). Il vérifie que le système d'assurage est installé sur le pontet central (pour baudrier à double pont d'encordement) ou sur le pontet unique. La simple vérification à distance est insuffisante.

Pour exemple, il peut accrocher un fanion vert à l'aide d'un mousqueton à l'arrière du baudrier du grimpeur. La certitude que l'ensemble des grimpeurs sur le mur a été vérifié par le professeur, se traduit par l'obtention obligatoire de ces fanions verts pour démarrer. L'utilisation de plots de couleur, ou de baudrier avec pastilles rouge et verte intégrées sont d'autres solutions de vérification. Demander aux élèves de lever la main plutôt que d'appeler en criant pour obtenir le contrôle de l'enseignant avant chaque ascension.

La zone de travail en bloc :

Il faut distinguer la zone de travail en bloc sans encordement en bas d'une SAE avec des tapis de 5 à 10 cm d'épaisseur (hauteur d'évolution 3m10), de la zone de travail sans encordement sur un équipement de type bloc avec des tapis de 30 à 40 cm d'épaisseur (hauteur d'évolution 4m). La hauteur d'évolution de 3m est un repère plus qu'une norme et elle ne doit pas conditionner la pratique. Il faut privilégier la réalisation de 1 à 3 mouvements.

Manœuvre du maillon : apprendre à réaliser la manœuvre les pieds au sol. Quand la zone de bas de mur est équipée pour réaliser ces manœuvres dites « à vide » (pieds au sol ou à quelques centimètres de hauteur).

Rappel préalable : en cas d'escalade en tête, avant toute descente, la corde doit au minimum passer dans les 2 points reliés du relais, ou bien dans toutes les dégaines en cas de voie non topée. En cas de redescente moulignée de voie non topée ne jamais démousquetonner la corde sous la dernière dégaine atteinte (laisser toutes les dégaines mousquetonnées).

Notion de cordée :

Il est recommandé de former des cordées composées d'un grimpeur / un assureur / un contre – assureur. Veiller à l'équilibre des gabarits (différentiel de poids +/- 10kg). Sinon possibilité d'équilibrer les cordées en effectuant 1 à 2 vrilles maximum sur la corde en moulinette (1 vrille par 10 kg d'écart).

Attention : cette vrille de corde fonctionne uniquement en escalade en moulinette et ne doit jamais être utilisée en escalade en tête.